



Mise à pied orale de la part de mon employeur

Par **madcha**, le **15/07/2013** à **12:53**

Bonjour,

Gros souci avec mon employeur..

Vendredi après-midi, alors que je revenais sur mon lieu de travail; mon employeur m'a refusé l'accès à mon poste, m'a accusé de vol et m'a signifié que j'étais mise à pied. Elle m'a fait lui rendre les clés du magasin, et m'a dit qu'elle m'appellerait lundi (aujourd'hui donc) pour une rupture conventionnelle. (il est bien sur hors de question pour moi d'accepter cette rupture, ce serait lui donner raison, e je n'ai rien fait. Je préfère un licenciement)

Sur le moment, j'étais tellement choquée que je n'ai pas réfléchi et je suis donc partie, sans aucune lettre de sa part.

En rentrant, j'ai contacté un avocat qui m'a fait envoyer une lettre en AR, relatant les faits.

Dans cette lettre, je dit bien qu'elle m'a mise à la porte sur le champ, mais je ne parle pas du fait qu'elle ne m'a fait signer aucun papier. Cela peut-il se retourner contre moi ?

J'ai contacté l'inspection du travail et un délégué de la CGT, mais les deux m'ont dit qu'il fallait juste que j'attende une convocation de la part de mon employeur...

Pas trop les réponses que j'attendais.

J'ai peur qu'il trouve de quoi se retourner contre moi en attendant.

Merci pour vos réponses éventuelles.

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **16:03**

Bonjour,

Il aurait été prudent en effet de réclamer un écrit et même de vous présenter aujourd'hui pour en réclamer un car vous n'avez aucune preuve et j'espère que l'employeur ne vous accusera pas d'abandon de poste d'autant plus que la mise à pied conservatoire ne peut entrer dans le cadre de la rupture conventionnelle mais maintenant que vous avez envoyé la lettre recommandée, à moins d'en envoyer une autre, je pense qu'il faudrait attendre la suite...

Par **madcha**, le **15/07/2013** à **23:03**

Merci pour votre réponse,

J'ai contacté une avocate spécialisée en droit du travail dans ma ville, lui ai lu la lettre, elle m'a confirmée que cette lettre me protégeait de l'abandon de poste.

Je suis rassurée.

Je n'ai plus qu'à attendre la convocation de mon employeur.